

Chers Parents,

Selon le message du premier ministre samedi 14 mars, la pandémie du COVID 19 s'accélère et les déplacements doivent être très limités avec la mise en place du télétravail. Il est demandé d'éviter la présence des personnes au maximum dans les établissements scolaires, les entreprises, les lieux publics.

Les enfants **dont les deux parents travaillent dans le secteur concerné et seulement eux**, peuvent être gardés dans les établissements scolaires.

J'ai contacté la mairie et l'Inspectrice de l'Education Nationale. Les parents concernés **devront justifier de leur activité** (carte professionnelle ou fiche de salaire). Cette mesure a été annoncée par le ministre. Ils devront fournir une attestation sur l'honneur qu'ils n'ont pas trouvé un autre mode de garde (famille, amis, autres familles par roulement, associations de garde à domicile...).

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas à contacter les écoles publiques de votre ville en expliquant votre situation. Une famille a déjà été accueillie ainsi sur Palaiseau. Les enfants sont intégrés avec d'autres enfants. En effet, les enfants sont regroupés dans une école pour l'ensemble des écoles d'une même ville avec un maximum de 10 enfants accueillis par classe.

Le panier repas est à prévoir comme le personnel est restreint dans tous les établissements.

J'ai conscience que cette période est très compliquée pour tous, les enseignantes vont assurer le suivi pédagogique du CP au CM2, les enseignantes de Grande section ont également proposé un petit livret de travail aux enfants. Nous vous informerons dès que nous connaissons la date de réouverture des écoles et établissements scolaires.

Je remercie toute l'équipe pédagogique pour son travail au côté de vos enfants, je vous remercie tous pour votre patience et l'aide apportée à vos enfants durant cette période particulière.

Dans l'attente de vous revoir,

Cordialement

Madame Anne Josse
Chef d'établissement premier degré
Institut St Martin
Palaiseau